



• Le mot de la présidente



Nicole LAMOTH
Présidente de la SAEM

Chers locataires,

Les crises se succèdent et notre organisme fait de son mieux pour assurer toujours plus de services dans un contexte économique de plus en plus contraignant. Après plusieurs confinements suivi par une crise énergétique puis par un contexte inflationniste... notre organisme est contraint de procéder à une augmentation des loyers.

Une augmentation que j'ai souhaité limiter à 2.9% alors que beaucoup de nos confrères l'afficheront à 3.5%. Je sais compter sur votre compréhension notamment parce que la SAEM Habiter à Yerres poursuivra sa politique de rénovation de ses logements.

En effet, après la rénovation des 130 logements de la résidence Petite Prairie, nous engagerons la rénovation des résidences la Pinède et Bois d'Enfer. Au total, ce sont près de 50% de notre parc qui fera l'objet d'une rénovation. Rappelons qu'en 2022, la résidence Lucien Manès ainsi que la Résidence Autonome Grange au Bois ont déjà fait l'objet d'une rénovation.

Soyez assurés que nous resterons à l'écoute des plus fragiles d'entre-vous.

Malgré ce contexte, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

1 Augmentation des loyers

Rappelons que la SAEM Habiter à Yerres n'a pas augmenté les loyers depuis 2019. Cette politique visait à protéger nos locataires des effets multiples provoqués par les confinements successifs.

Malheureusement, s'en est suivi une nouvelle crise de l'énergie et une inflation. Notre organisme n'a pas été épargné par cette conjoncture qui impacte l'ensemble des agents économiques. Aussi, pour faire face à ces nouvelles contraintes mais aussi pour poursuivre nos programmes de rénovation, nous sommes contraints de procéder à l'augmentation des loyers.

Néanmoins, alors qu'une grande majorité des organismes de logements procédera à une augmentation de 3.5%, notre organisme limitera la hausse des loyers à 2.9%.



2 Élections des représentants des locataires

Chers locataires, c'est avec regret que nous vous informons qu'aucune liste n'a été présentée lors de l'élection des représentants des locataires.

Les représentants des locataires ont pour mission de défendre vos droits lors des moments de décisions importantes (comme le Conseil de Surveillance ou les Commissions d'attribution des logements).

Ils prennent ainsi part à des décisions qui portent sur les sujets clés de votre vie quotidienne comme la rénovation et l'entretien des parties communes, l'amélioration de votre cadre de vie, la réduction des nuisances, l'amélioration et la garantie de la sécurité, etc....

La SAEM Habiter à Yerres existe et vit grâce à ses locataires, c'est pourquoi, nous espérons donc vous voir nombreux lors des prochaines élections.

Votre parole est précieuse et votre avis compte.



3 2 rue Pierre Guilbert



La SAEM Habiter à Yerres est heureuse de vous informer qu'elle agrandit son parc de logements sociaux avec l'acquisition d'un programme situé 2 rue Pierre Guilbert.

Plusieurs mois de travaux seront nécessaires pour rénover l'ensemble des logements.

Une rénovation relativement importante puisque cette résidence est restée inhabitée durant plusieurs années.

Aussi, d'ici février 2023, cet immeuble permettra à 5 nouvelles familles de bénéficier du cadre de vie privilégié qu'offre la ville de Yerres.